

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18366 - 71ÈME ANNÉE

Conférence de presse du PCR hier

Un fonds climat pour protéger la population du changement climatique



Maurice Gironcel et Ary Yée Chong Tchi Kan, secrétaires généraux du PCR.

Pour le PCR, c'est maintenant qu'il faut discuter des mesures sur l'urgence climatique. Le Parti communiste réunionnais déplore que la protection de la population face aux effets du changement climatique ne figure pas dans les débats sur les orientations budgétaires des collectivités. Il appelle les élus à se ressaisir et rappelle plusieurs propositions : plan d'éradication des 500 radiers submersibles et l'endiguement de toutes les rivières. Le financement proviendrait d'un Fonds climat réunionnais, qui pourrait être éligible à une partie des 100 milliards de dollars annuels du Fonds mondial pour l'adaptation au changement climatique.

Le PCR insiste sur les conséquences de l'Accord de Paris adopté en décembre dernier par plus de 190 pays représentés à la COP 21. Les États sont en train de ratifier le traité, et en avril à New York aura lieu une signature collective. « Ce sera le

grand moment », affirme Ary Yée Chong Tchi Kan. Pour que le document devienne plus contraignant, deux conditions sont nécessaires. Tout d'abord la signature de 55 % des États parties à la Convention-cadre sur le changement climatique, et ensuite les signataires doivent re-

présenter au minimum 55 % des émissions de gaz à effet de serre.

L'adaptation pas dans les orientations budgétaires

L'accord de Paris est un engagement pour que la hausse de la

température ne dépasse pas 2 degrés. Il ne concerne pas seulement les États, car il « appelle les collectivités, les entreprises et les citoyens à s'engouffrer dans la brèche », précise le secrétaire général du PCR.

Le Parti communiste réunionnais fait le lien entre cette actualité mondiale et deux réalités à La Réunion : les intempéries et le débat sur les orientations budgétaires des collectivités. Ces dernières ne prennent pas en compte l'urgence climatique. Ces problèmes n'auront pas de traduction budgétaire. Le PCR lance une alerte maximale pour prendre en compte cette urgence. C'est notre part de responsabilité vis-à-vis des autres pays et des générations futures, explique Ary Yée Chong Tchi Kan.

Il rappelle les intempéries de ces derniers jours. À Saint-André, à l'Etang Salé, Saint-Louis, Saint-Joseph, c'était des routes coupées, des écoles fermées. Tout cela à cause de fortes pluies. Heureusement que ce n'était pas un cyclone. Car selon la Direction régionale à l'environnement, l'aménagement et au logement (DEAL), 25 % de la population vit dans les zones à risque.

500 radiers submersibles à éradiquer

Le PCR rappelle quelques propositions. Il demande un plan d'éradication des 500 radiers submersibles. « Cela peut être fait rapidement et pas cher, avec la technique du pont Bellay ou des buses ». Le PCR note que cela créera 500 chantiers, soit un coup de pouce au BTP et des emplois. Car à chaque forte pluie, les mêmes scènes se répètent, comme la fermeture du radier du Ouaki.

Les inondations sont dues également au débordement des ravines et à une évacuation incorrecte. D'où la proposition du PCR d'un plan d'endiguement des ravines, et d'entretien des canaux d'évacuation.

« Voilà une application concrète dans le cadre du grand service de l'environnement », précise Ary Yée Chong Tchi Kan. Il s'agit de former des personnes pour s'occuper en permanence du curage des canaux d'évacuation et des ravines.

Fonds climat géré par un Comité réunionnais

De plus, la montée du niveau de la mer se fait dans des proportions plus rapide que prévu.

Les zones inondables sont connues, c'est pourquoi le PCR fait part de sa préoccupation que ce sujet ne figure dans les orientations budgétaires.

Pour financer ces travaux, le PCR propose la création d'un Fonds climat à La Réunion, géré par un Comité représentant les acteurs concernés. Ce fonds pourrait bénéficier d'une mesure décidée lors de la COP21.

L'Accord de Paris demande aux États et population de donner les

mesures qu'ils prendront pour ne pas dépasser 2 degrés. D'où des évaluations tous les 5 ans. En 2020, les discussions porteront sur le fonds mondial d'adaptation au changement climatique. Les pays riches contribuent à cette dotation à hauteur de 100 milliards de dollars. L'argent doit être réparti entre les pays en voie de développement qui subissent les effets du changement climatique. Le PCR appelle à se préparer pour que La Réunion soit éligible dans ce Fonds mondial, car « de qualité de nos projets pourra dépendre l'accès à ce fonds ».

Des retenues collinaires pour garantir la sécurité alimentaire de La Réunion

Après l'adaptation au changement climatique, le problème de l'eau était le second point présenté par la conférence de presse du PCR. La Réunion bat des records du monde de pluviométrie, mais la population est soumise tous les ans à des coupures d'eau du fait d'une ressource insuffisante.

Des trombes d'eau tombent sur La Réunion, mais des coupures d'eau se produisent chaque année dans de nombreuses communes, avec une politique de restriction de l'utilisation de cette ressource.

Le PCR propose de récupérer l'eau de pluie dans des retenues situées en altitude. Cela coûte moins cher que de creuser un puits pour ensuite faire remonter le liquide dans des châteaux d'eau. Ces retenues collinaires peuvent aussi aider à lutter contre les incendies, précise le PCR. Il préconise également de rechercher des nappes d'eau perchées en hauteur. Les travaux du basculement des eaux d'Est vers l'Ouest ont montré l'existence de ce type de réservoir naturel. Le tunnelier avait en effet percé une nappe phréatique située en altitude.

Le PCR plaide également pour l'installation dans le massif du volcan de dispositif de récupération d'eau de pluie. Cela existe déjà aux Canaries.

Enfin, il demande qu'au moins une partie de l'eau servant à l'alimentation de la centrale hydroélectrique de la rivière de l'Est à Sainte-Rose puisse également servir à la population.

Récupérer par tous les moyens la plus grande quantité d'eau possible : c'est une nécessité dictée par le changement climatique. Le niveau de la mer monte, ce qui mécaniquement réduira la part de l'eau douce dans les nappes phréatiques du littoral.

Le PCR estime que ces propositions doivent être mises en œuvre rapidement. Les problèmes d'eau rencontrés actuellement s'amplifieront quand La Réunion comptera 1 million d'habitants, soit 150.000 de plus qu'aujourd'hui.

Édito

Projet de loi El Khomri et filière canne-sucre : que dira Ericka Bareigts, membre du gouvernement ?

Ericka Bareigts arrive aujourd'hui à La Réunion. Elle sera là deux jours. Ce n'est plus la députée qui fait un séjour dans sa circonscription. Elle est un membre du gouvernement en visite. C'est d'ailleurs la préfecture qui a adressé le programme de sa visite à la presse, pas l'attaché parlementaire d'Ericka Bareigts. Elle est donc traitée comme n'importe quel membre du gouvernement. Cela lui impose donc des devoirs.

Le premier d'un ministre ou d'un secrétaire d'État, c'est la solidarité avec la politique du gouvernement. Ces dernières années, plusieurs ministres ont rompu ce pacte. On se souvient de Delphine Bato, ministre de l'Écologie, d'Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie et de Benoît Hamon, ministre de l'Économie solidaire. Après avoir publiquement critiqué le gouvernement, ils ont dû démissionner dans les heures qui ont suivi. Christiane Taubira a pour sa part affiché un désaccord face à la dérive sécuritaire de ce gouvernement. Celle qui était Garde des Sceaux a choisi de prendre les devants et de démissionner avant que ne commence le débat parlementaire visant à inscrire dans la Constitution des mesures telles que l'état d'urgence ou la déchéance de nationalité.

Cela signifie que si Ericka Bareigts a accepté d'être nommée secrétaire d'État, elle a également accepté le principe de cette solidarité sans faille. À quelques heures de sa visite, un communiqué de la Fédération socialiste de La Réunion a d'ailleurs préparé le terrain. Il montre le soutien total de ses dirigeants à la loi qui pré-

voit de réduire les droits des travailleurs. Un texte que le MEDEF serait prêt à voter des deux mains.

Le gouvernement veut passer en force sur ce texte, il manœuvre en espérant diviser le front des syndicats. C'est dans ce contexte que la nouvelle secrétaire d'État vient à La Réunion. Rarement un gouvernement n'a entrepris de remettre en cause si profondément les droits des travailleurs, Ericka Bareigts est donc comptable de cette politique. Que répondra-t-elle aux syndicats qui pourraient l'interpeller ?

Un autre dossier brûlant est celui de la survie de la filière canne-sucre. En août 2014, François Hollande avait promis de soutenir la demande de relèvement de l'aide de l'État auprès de l'Union européenne. Lundi dernier, Younous Omarjee a déclaré que selon les informations en sa disposition, aucun dossier n'a été déposé. Cela fait donc un retard de 18 mois sur la parole présidentielle. Un membre du gouvernement vient deux jours à La Réunion, quelle sera son attitude ? Si Ericka Bareigts ne dit rien, les planteurs ont toutes les raisons de s'inquiéter pour leur avenir. Si elle s'exprime, elle doit prendre des engagements.

En pleine crise sociale, économique et politique, on n'en attend pas moins d'une secrétaire d'État à l'Égalité réelle en visite à La Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Atténuation du changement climatique : des mesures concrètes peuvent être prises

Sainte-Suzanne ville à énergie positive

Dans le domaine de l'atténuation du changement climatique, il est possible d'agir. C'est ce que fait tous les jours la commune de Sainte-Suzanne qui, grâce aux énergies renouvelables, produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme.



Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne.

Hier, lors de la conférence de presse du PCR, Maurice Gironcel, secrétaire général du Parti communiste réunionnais et maire de Sainte-Suzanne, a rappelé que la lutte contre le changement climatique passe également par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi Sainte-Suzanne est engagée depuis les années 80 dans le développement durable et la production d'énergie renouvelable. Elle a été primée aux Rubans de Développement Durable 2009-2011 sous l'appellation « Sainte-Suzanne ville solaire, l'autonomie énergétique », puis de nouveau distinguée pour la période de 2011-2013 pour sa démarche Agenda 21 : lutter contre le réchauffement climatique-préservation de l'atmosphère, protéger la biodiversité, l'épanouissement de tous, la cohésion sociale et entre les générations, les modes de consommation et de production durable.

« Elle est aujourd'hui montrée en

exemple, notamment par le ministère qui lui a notifié la reconnaissance nationale d'Agenda 21 Local en février 2013 », a précisé Maurice Gironcel.

« A Sainte-Suzanne, nous avons le meilleur taux d'ensoleillement de l'île soit plus de 2 200 heures par an », poursuit-il. C'est pourquoi la commune exploite l'énergie du soleil. Cela a commencé dès 1980 avec l'arrivée à la mairie de Sainte-Suzanne de Lucet Langenier qui a entrepris d'équiper le littoral de la ville, d'un système éclairage constitué de lampadaires solaires.

« La ville produit aujourd'hui de l'électricité pour 30 000 habitants alors qu'elle n'en compte que 22 405 ».

Sainte-Suzanne a été la première collectivité à installer des panneaux photovoltaïques sur une école primaire (celle de Bras Pistolet - Ecole les Goyaviers) pour une puissance de 5,6 KW.

La Région Réunion a lui aussi instal-

lé des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Lycée de Bel Air.

Elle a deux fermes photovoltaïques sur son territoire : 3 mégawatts au pied des éoliennes, et 6,6 mégawatts sur l'ancien site de stockage de déchets.

Les éoliennes peuvent fournir une puissance de 10,175 mégawatts.

À cela s'ajoute le biogaz fournit par la fermentation des déchets sur le site d'enfouissement brûle également le biogaz issu de la fermentation des déchets pour une puissance de près de 2 mégawatts.

Sainte-Suzanne continue ses efforts pour maîtriser l'énergie dans ses services. Elle aide également les familles les plus modestes à s'équiper en chauffe-eau solaire.

Enfin, dans le dossier de la protection civile, la commune a réussi à faire passer de 1.600 à 800 hectares la superficie des zones à risques. Pour cela, elle a construit des canaux souterrains de drainage.

Les élus de Sainte-Suzanne et de Saint-Denis s'opposent au coup de force et quittent la salle

CINOR : mobilisation pour le respect de la parole donnée

Du fait du blocage entretenu par la volonté du président de la CINOR de ne pas respecter le principe de la présidence tournante, les élus de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie ont décidé de quitter la séance du Conseil communautaire. Auparavant, Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, et Jean-Louis Lagourgue se sont exprimés.

Le Conseil communautaire de la CINOR a montré la résistance des élus de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie. Les représentants de la population des deux communes ont refusé de cautionner le coup de force du président de la collectivité, Gérald Maillot. Ce dernier veut en effet garder la présidence de la CINOR au mépris de la parole donnée et d'un principe fondateur de la communauté d'agglomération : la présidence tournante. Tour à tour, les villes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne sont à la tête de l'institution, pour un mandat de deux ans. La Fédération PS de La Réunion, dont fait partie Gérald Maillot, remet en cause ces règles. C'est pourquoi, constatant la persistance du blocage, les élus de Sainte-Suzanne et Sainte-Marie ont décidé de quitter la salle. Les élus de Saint-Denis et ceux de l'opposition de Sainte-Marie, c'est-à-dire le porte-parole de la Fédération PS, se sont retrouvés seuls.

Aucune commune ne doit dominer les autres

Auparavant, les élus de Sainte-Suzanne et Sainte-Marie ont rendu public deux lettres.

Celle présentée par Maurice Gironcel rappelle les propos tenus par Gérald Maillot lors de son discours prononcé le jour de son élection à la présidence, le 23 juillet 2014 : « j'ai évoqué le souci qui sera le mien de promouvoir un mode participatif à la conduite de notre projet » « Je rencontrerai très vite chacun d'entre vous pour entendre vos propositions et reviendrai vers tous pour que nous élaborions un mode

de fonctionnement qui respecte les uns et les autres ».

« Personne n'aurait pu imaginer que deux ans après, vous alliez revenir sur votre parole et créer ainsi une polémique qui jette le discrédit sur les élus de l'institution », poursuit la lettre. Elle souligne qu'au sein de la CINOR, « nos populations ont bien compris qu'au sein de l'intercommunalité, la légitimité du président en exercice reposait sur la parole donnée à ses pairs », que « les élus toutes tendances politiques confondues, ont su depuis la création de la CINOR transcender leurs différences politiques légitimes pour permettre aux projets d'avancer dans la bonne direction. Enfin, il avait été bien intégré qu'aucune de nos communes ne s'évertuerait à rompre leur solidarité ».

Le courrier rappelle que « le principe de la présidence alternative entre les trois communes ne revêt aucun caractère illégal mais relève d'un processus totalement démocratique ». Il précise que si c'était le cas, alors l'élection de Gérald Maillot serait illégale, car venant à la suite de la démission du maire de Sainte-Suzanne de la présidence de la CINOR.

« Nous voulons donner à l'opinion publique une autre image de la politique en prouvant que nous sommes des élus responsables, capables de respecter leurs engagements », conclut la lettre des élus de Sainte-Suzanne, qui demandent que « cette présidence tournante demeure et reste un des grands piliers démocratique de notre belle intercommunalité ».

« Blocage institutionnel »

La lettre des élus de Sainte-Marie rappelle les deux principes fondateurs de la CINOR : « solidarité à l'échelle des territoires », instauration de la présidence tournante ». Cela a permis depuis 20 ans à cette institution de mettre en place des projets structurants, en se plaçant au-delà des sensibilités politiques : « à elle seule, la CINOR comptabilise autant si ce n'est plus de projets et d'investissements que les 4 autres agglomérations réunies TOC, CIVIS, CIREST et CASUD ». Ce sont notamment des stations d'épuration, la Cite des Arts, le réseau de transport collectif.

La lettre souligne également que la loi « a volontairement limité à 50 % le nombre maximal de sièges détenus par une commune membre, et ce quelque soit son poids démographique au sein de la communauté. « Ce principe législatif consacre en quelque sorte le principe de gouvernance partagée instauré en 1997 puisqu'il empêche la commune centre de détenir seule la majorité des sièges ».

Après avoir rappelé que lors de son élection à la présidence, Gérald Maillot avait dit vouloir respecter les principes fondateurs, les élus de Sainte-Marie dit de président qu'« en cherchant par tous les moyens à vous maintenir à la présidence de la CINOR jusqu'en 2020 vous prenez ainsi une lourde responsabilité : celle de créer une situation de blocage institutionnel préjudiciable à la bonne conduite de nos projets ».

Oté

Ni vé pi ashté koshon dann gouni !

Kisa la di ni gingn arpa zamé align lo pri marsandiz isi si lo pri déor ? An souvyin a zot fi-in-tan lo pri lésans té goumant, té goumant, té goumant parl pi koman. Donk té falé trouv in solysyon pou tash mwayin anpèsh tro lo pri goumanté, sinon zis pou déza ariv o mwin topo la frans. Mi anparl lésans parské pou mwin, sé in produi tou lo moun i ansèw, konm léstrictité, konm dolo, tousala i dovré èt minm pri partou d'si lo téritwar pou parl konm bann la ot.

Zordi ni wa lésanss, konm gazwal, konm lo gaz tousala i bèss, tamié, ta lèr nou tonm apopré konm déor. Dan lo tan, désértin i dizé lé inposib fé désann lo pri, ziska tan mèl lo pri lésans konm déor, lé inposib fé in nafèr parèy, vik lo transpor lé pa lo minm, nou na pwin lo minm prodiktèr, lo pri lé pa lo minm partou, la taks, oilali, oilala..... Rozman la d'si i gingn pi taz a nou vik lo pri lé koni partou, gran rouvèr, lé afishé partou.

Sominn dérnèyèr lo préfè la rann piblik lo bouklié-kalité-pri é pa rapor lané dérnèyèr i prétan ni gingn in léro. Pètèt pou byin konprann lo tik-tak é pou la transparans soré intérésan pou nou konpar lo pri lo 107 zartik lo bouklié par rapor lo minm zartik déor, zis pou war la diférans. Aprés, vyin pa di a nou i gingn arpa align d'si déor, la gingn fé pou lésanss é tous-ki-san-sui. Parské ni vé pi ashté koshon dann gouni !

Justin

« In pti poul avèk in zèf frit i sort pa dann mèm zèf ! » - In kozman po la rout

Sa sé la vérité mèm ! Soi ou i mète la zèf a kouvé : l'èr-la ou i pé gingn in pti pipite. Soi, ou i kass lo zèf pou fé frite : l'èr-la ou i gingn in zèf frit é pa d'ti pipite. Sa, konm ni di sé lo sans prop mé si sé in provèrb li nana in n'ot sans é kèl sans li pé avoir ? Moin pèrsonèl mi oi konm sans ké kékshoz i pé pa ansèrv dé z'afèr an mèm tan, si inn i dévir lo do avèk l'ote : soi sé inn, soi sél'ot. Dann kèl ka i pé ansèrv kozman-la ? In légzanp : soi ou i dépans out l'arzan pou out bézoin sansa out plézir, soi ou i ramas ali pou in prozé pli tar. Konomizé avèk dépansé : inn é l'ot i marsh pa ansanm. Mi koné pa kosa zot i pans mé pou moin sa sé in n'afèr ni pé aport la prèw tou lé zour. Mé zot i fé sak zot i vé ou bien zot i pé avèk z'ot larzan. La pa mon traka é mi sava pa maye amoin la-dan.